

83

Commission permanente

Séance du 27 février 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47501

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Formation des élu.es

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

CENTRE D'ECODEVELOPPEMENT ET D'INITIATIVES SOCIALES (CEDIS)

Le Centre d'écodéveloppement et d'initiatives sociale (CEDIS), organisme de formation agréé, a organisé les 24 et 25 janvier 2023 à Paris, des journées nationales de formation des élu.es départementaux et régionaux. Lors de la Commission permanente du 23 janvier 2023, M. DENES, M. GUIDONI, M. PERRIN et M. SOULABAILLE ont été autorisés à participer à cette formation.

Mme ROGER-MOIGNEU ayant également participé à cette formation, il convient de délibérer pour autoriser la prise en charge des frais de formation s'élevant à 1 150 € ainsi que les frais de transport d'un montant de 209,20 € et les frais d'hébergement d'un montant de 133 €.

CONDORCET FORMATION

Condorcet formation, organisme de formation agréé, organisera le 2 mars 2023 une formation intitulée "Prise de parole en public".

Plusieurs élu.es du Groupe de gauche, socialiste et citoyen participeront à cette formation dont le montant s'élève à 2 588 €.

Décide :

- de régler la somme de 1 150 € au Centre d'écodéveloppement et d'initiatives sociale (CEDIS), organisme de formation agréé, pour la formation de Mme ROGER-MOIGNEU à Paris ;
- de prendre en charge les frais de transport, d'un montant de 209,20 €, pour la formation de Mme ROGER-MOIGNEU à Paris ;
- de prendre en charge les frais d'hébergement, d'un montant de 133 €, pour la formation de Mme ROGER-MOIGNEU à Paris ;
- de régler la somme de 2 588 € à Concorcet formation, organisme de formation agréé, pour la formation de plusieurs élu.es du Groupe de gauche, socialiste et citoyen.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231138

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation